

ASSEMBLÉE NATIONALE
10 juin 2014

BIODIVERSITÉ - (N° 1847)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD99

présenté par
Mme Gaillard, rapporteure

ARTICLE 40

À l'alinéa 72, substituer à la première occurrence des mots :

« les activités »,

les mots :

« à celles »

et à la sixième occurrence du mot :

« les »,

le mot :

« aux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel, destiné à reprendre les formulations exactes de l'article 6 (nouveau) de la loi du 16 juillet 1976 (alinéa 13 de l'article 40 du projet de loi).